



PME Magazine  
8005 Zürich  
043/ 444 59 02  
<https://www.pme.ch/>

Genre de média: Imprimé  
Type de média: Médias populaires  
Tirage: 16'838  
Parution: mensuel



Page: 34  
Surface: 30'444 mm²



Ordre: 1094772  
N° de thème: 377116  
Référence:  
8e0cad6e-a1cb-4864-8ef3-88a89a603f23  
Coupure Page: 1/1

## La surrégulation européenne agace les entrepreneurs

Les législateurs suisses et européens cherchent l'équilibre entre régulation et innovation. Un an après l'entrée en vigueur de l'**AI Act** européen, parfois qualifié de «frein pour l'innovation», la Suisse prend soin de minimiser le carcan réglementaire.

### **1 L'AI ACT, LE pari de l'UE pour jouer un rôle au niveau mondial**

La mainmise de grandes corporations américaines sur les technologies d'IA suscite une certaine méfiance. La Commission européenne a rapidement entrepris de légiférer pour encadrer leur usage. L'AI Act est entré en vigueur en août 2024. La législation prévoit notamment que, dans les domaines jugés «à risque», comme la santé, la sécurité publique ou encore l'éducation, les outils d'IA doivent répondre à des critères exigeants en matière de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance humaine.

### **2 De nombreuses entreprises suisses concernées**

«Sur ce terrain, l'arbitrage européen diffère de celui de la Suisse, qui privilégie une approche par secteurs qui se veut plus souple», explique Philippe Gilliéron, avocat spécialiste des questions de propriété intellectuelle. De nombreuses entreprises suisses sont toutefois tenues de se conformer à l'AI Act, parce qu'elles opèrent sur le marché européen ou vont exploiter les résultats générés par de tels outils au sein de l'UE. Un dirigeant d'entreprise suisse qui souhaite garder l'anonymat regrette la complexité qui découle de ces lois dans la pratique. Pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne, la société a dû embaucher plusieurs juristes à plein temps. «La conformité juridique prend nettement plus de temps et de ressources que le développement technologique lui-même», déplore-t-il.

### **3 Un cadre strict amené à s'assouplir**

Le frein à l'innovation est souvent pointé du doigt, mais les experts en droit insistent aussi sur la nécessité d'encadrer un outil technologique aux implications larges. «L'AI Act vise aussi à instaurer la confiance dans le marché intérieur. On cherche à concilier les intérêts de l'économie du numérique en protégeant les droits

fondamentaux et en favorisant l'innovation et la compétitivité des entreprises européennes», résume Florence Guillaume, professeure de droit à l'Université de Neuchâtel et responsable du Certificate of Advanced Studies en droit et intelligence artificielle. A Bruxelles, les lignes commencent à bouger. Les conclusions du rapport Draghi sur la compétitivité européenne, publié en 2024, poussent la Commission d'Ursula von der Leyen à assouplir les règles pour stimuler l'innovation. «Il semble que l'Europe commence à rompre avec la logique de surrégulation», dit Yaniv Benhamou, directeur du Digital Law Center de l'Université de Genève et membre du groupe d'accompagnement de la Confédération sur la régulation de l'IA. «Les législateurs prévoient notamment d'accorder des exceptions aux PME concernant l'application du Règlement général sur la protection des données. Certaines entreprises pourraient par exemple ne plus avoir à conduire des analyses d'impact sur le traitement des données personnelles.»

### **4 En Suisse, le droit devra être adapté**

Le Conseil fédéral adoptera la Convention du Conseil de l'Europe sur l'IA. Ce texte international est basé sur de grands principes plutôt que sur des normes détaillées, en accord avec l'approche suisse habituelle. Le groupe d'experts sur la régulation de l'IA est déjà à pied d'œuvre pour proposer les changements législatifs dont la Suisse aura besoin dans les domaines clés comme la santé, l'éducation ou encore la finance. Yaniv Benhamou, lui-même membre du groupe, esquisse déjà quelques mesures. «Du côté du soutien à l'innovation, il est prévu d'autoriser la création d'espaces de données que les entreprises pourront se partager. Sur le plan de la régulation, la Suisse devra sans doute renforcer son arsenal juridique contre les discriminations, au vu des risques élevés de biais discriminatoires dans le cadre du recrutement, par exemple.»